

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 AOUT 2014 À 20 H 30

L'an deux mille quatorze, le vingt sept du mois d'août à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (14) :

ARNAUD Nadia, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD-PRUVOT Agnès, MAESE Isabelle, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

Membre absent (01) :

BELHADDAD Abdelhamid (procuration à BORDON Gérard).

Intervenant :

VILLEMIN Bruno - Directeur de la Régie d'électricité.

Secrétaire de séance :

LAPERROUSE Madeleine.

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2014.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande à rajouter deux points à l'ordre du jour :

- le renouvellement du contrat concernant le nettoyage du groupe scolaire,
- l'achat de la parcelle B 516 pour l'implantation du nouveau poste électrique de La Pallud et l'enfouissement de la ligne moyenne tension.

VOTE : 15 POUR

Afin de libérer M. Bruno VILLEMIN les points concernant la Régie électrique seront traités en premier. Ils ont été approuvés en Conseil de Régie.

I- REGIE ELECTRIQUE.

1° Choix de l'entreprise pour les travaux du poste de La Pallud.

Présentation par Messieurs Bruno VILLEMIN et Gérard BORDON :

Le cabinet GE-ARC a lancé les appels d'offres auprès des entreprises. Les travaux concernent une partie électrique et une partie génie-civil.

- 5 entreprises ont répondu :

Groupement BOUYGUES ENERGIE - MAURO MAURIENNE	: 97.059,00 €
Groupement ELECTRA - MARTOIA	: 74.895,13 €
Groupement TRUCHET - MISSLIN	: 88.499,50 €
JULLIARD	: 88.146,50 €
GRAMARI	: 69.581,00 €

Le choix de l'entreprise prenait en compte :

- 60 % pour les prix et les prestations,
- 30 % pour les valeurs techniques,
- 10 % pour les références de travaux.

Le Conseil Municipal a opté pour le groupement ELECTRA - MARTOIA, bien que plus disante au niveau du prix par rapport à l'entreprise GRAMARI, mais avec une meilleure note technique 15,77 contre 15,20. De plus c'est une entreprise de proximité avec une bonne réactivité.

Planning : début des travaux en septembre pour terminer avant l'hiver (durée : 1 mois ½).

2° Acquisition du terrain pour le poste de La Pallud :

Il s'agit de la parcelle B 5716 d'une superficie de 570 m², située en zone agricole. L'estimation des Domaines était de 2,5 € le m². Après la rencontre avec les propriétaires, le prix de vente de la parcelle a été fixé à 2.000 euros soit environ 3,50 € le m². Un compromis de vente est nécessaire pour pouvoir débiter les travaux, les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la Commune. La SAFER sera obligatoirement consultée.

VOTE : 15 POUR

3° Convention F.S.L. (Fonds Solidarité Logement) avec le Conseil Général :

Depuis 2004, le F.S.L. a été mis en place pour aider les abonnés à régler leurs factures d'eau et d'électricité.

Le Conseil Général propose aux fournisseurs d'énergie une convention pour 2 ans, afin d'abonder à ce fonds social. Le montant de l'abondement représenterait 25 % du montant des aides accordées l'année précédente.

En 2013, six dossiers ont été déposés en Mairie pour un montant total de 800,00 €.

Le montant pour l'abondement demandé pour 2014, serait de 200,00 €. Ce mécanisme pourrait être financé en partie par la CSPE. Le montant des aides accordées est de 250,00 €, deux fois par an maximum.

VOTE : 15 POUR

M. Bruno VILLEMIN quitte la séance à 21h10.

II- ECHANCE DE TERRAINS AVEC E.D.F.

Des terrains sont vendus à E.D.F. pour sécuriser le débouché de la chute du Glandon, au niveau de la route du Glandon pour une superficie de 1.971 m² au prix de 1,5 € le m² soit : 2.956,00 €. La Commune souhaite acheter à E.D.F. les parcelles (1824 et 1827) d'une superficie de 339 m², situées près du Centre Equestre à 1,5 € soit 508,00 €.

L'opération dégage une recette de 2.448,00 € pour la Commune, E.D.F. prend en charge les frais de notaire.

VOTE : 15 POUR

III- DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT A LA FEDERATION DES COMMUNES FORESTIERES.

Au début de chaque mandat, il faut nommer un titulaire et un suppléant :

Le Conseil Municipal propose : 1 délégué titulaire : Christian DELEGLISE

1 délégué suppléant : François COMBET

VOTE : 15 POUR

IV- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES POUR LES AMORTISSEMENTS.

Elles concernent le budget de l'Eau et Assainissement avec une dépense de 1.689,00 € (Chapitre 041, opérations patrimoniales) pour les études lancées en 2011 pour la station d'épuration.

Remarque de Nadia ARNAUD : peut-on amortir également les subventions ?

En investissement, l'acquisition d'une fontaine : - 2.500,00 € au chapitre 2315 et + 2.500,00 € au chapitre 2158.

VOTE : 15 POUR

V- ADHESION A LA CONVENTION DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE PREVOYANCE.

Présentation par Gérard BORDON :

Le Centre de Gestion a lancé un appel à concurrence, la mutuelle sélectionnée est ADREA-MUTEX.

La convention permet aux communes de financer une partie de la prévoyance. Les agents auront le choix entre quatre formules :

- formule 1 : invalidité + incapacité de travail
- formule 2 : formule 1 + capital décès
- formule 3 : formule 1 + perte de retraite
- formule 4 : formule 2 + perte de retraite

Une participation moyenne de 14,00 € par mois et par agent à 35h a été constatée pour les communes participantes. Nous proposons également ce montant. Une large information sera faite en septembre aux agents et aux élus.

Nous devons confirmer notre adhésion au centre de gestion avant le 15 septembre (le coût pour notre collectivité s'élèvera à 200 €) et demander l'avis du Comité Technique Paritaire avant de pouvoir délibérer définitivement.

VOTE pour confirmer notre adhésion avec une participation de 14,00 € : 13 POUR - 2 ABSTENTIONS (Y. MORVAN et I. MAESE).

VI- VALIDATION DE L'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES.

Présentation par Françoise BOZON-VAILLE :

Un programme d'activités a été mis au point avec D.E.C.L.I.C.C.

52 enfants sont inscrits à la rentrée de la maternelle au CM 2. Ils ont été répartis en 4 groupes suivant le nombre d'élèves :

- Petite et Moyenne Section 6 + 6
- Grande Section 9
- CP. CE 1. CE 2
- CM 1. CM 2

4 intervenants par soirée les encadrent, ils ont la compétence de les prendre en charge les lundis, mardis et jeudis avec une activité différente pour chaque groupe et les trimestres suivants.

Coût pour la Commune :

- 40,00 € /h pour les intervenants extérieurs (musique, danse, anglais, fibres textiles)
- et 25,00 € /h pour la lutte.
- 15,00 € /h pour les intervenants de D.E.C.L.I.C.C.
- Gratuité pour les bénévoles de la bibliothèque.

Malgré les aides de l'Etat (50,00 € /enfant /an et de la C.A.F 54,00 € /an si l'élève est assidu), il manque 1.000,00 € pour payer ces animations du 1^{er} trimestre et on propose la gratuité aux familles pour le 1^{er} trimestre et avant la fin de celui-ci on prépare les activités des 2 autres trimestres.

Un comité de pilotage est mis en place pour régler les différentes questions avec la participation de tous les intervenants.

La 4C paiera les différentes contributions de fonctionnement à D.E.C.L.I.C.C.

Le Conseil Municipal valide l'organisation de ces nouveaux rythmes scolaires, et est contraint de les appliquer mais s'interroge sur le bien fondé de cette réforme.

VII- DEMANDE DE SUBVENTION F.D.E.C. POUR LES TRAVAUX DE RESERVE INCENDIE ET AUTORISATION D'ANTICIPOER LES TRAVAUX.

Le S.D.I.S. avait validé les points sécurité le concernant au moment du dépôt de permis de construire de la grande surface Intermarché puis a demandé la pose d'une citerne incendie dans la zone artisanale lors de l'ouverture en stipulant que notre défense incendie était insuffisante dans ce secteur.

Le Conseil Municipal demande l'aide du Conseil Général (FDEC) et également du S.D.I.S. car le dossier n'a pas été instruit correctement au moment de l'étude du permis de construire.

VOTE 15 POUR

VIII- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE NETTOYAGE DU GROUPE SCOLAIRE.

Intervention de Claude BERARD :

Nous proposons de reconduire la S.A.R.L CONCEPT SERVICE de Sainte Marie de Cuines pour 5 interventions au lieu de 4 (le mercredi matin étant travaillé).

Coût de la prestation :

- 1.071,00 H.T. la semaine, soit 214,20 € / jour
- l'an dernier (890,00 € pour 4 interventions soit : 225,00 € / jour).

VOTE pour reconduire cette société : 15 POUR

Nous devons refaire un appel d'offre l'an prochain.

Question de Françoise BOZON-VAILLE : qui assurera l'entretien des locaux de l'ancienne école mis à disposition pour les activités péri-éducatives ?

Il faudra voir avec D.E.C.L.I.C.C.

IX- QUESTIONS DIVERSES :

- Suite aux nombreux dégâts causés par les sangliers durant l'été, une battue administrative a été organisée samedi 23 août 2014, c'est une action commune avec l'ACCA. Nous soulignons une bonne participation des chasseurs et trois sangliers ont été abattus.

Philippe GIRARD propose une rencontre annuelle avec l'association pour organiser des travaux en commun (entretien des chemins, etc...) et une subvention de 50,00 € pour payer l'apéritif de la fin de battue.

- L'Association Foncière Pastorale a signé avec 2 agriculteurs une convention pour 5 ans
 - Pour PLAN PRA : Stéphane DULAC
 - Pour LE PINAIS : Eric MARTIN-FARDON

L'agriculteur exploitant les parcelles de Plan Pra a demandé l'installation temporaire d'un chalet afin d'entreposer du matériel et permettre d'accueillir un berger l'an prochain. C'est possible dans le cas d'activités forestières et pastorales.

- Gérard BORDON précise que, seule une dizaine de personnes de Sainte Marie, dont quatre élus étaient présents à la Fête de La R'Leva. (45 participants au total). Il faudra faire plus de publicité l'an prochain. Le chemin PLAN-PRA / COCHEMIN a été « nettoyé » par les chasseurs après la R'Leva.

- Intervention de François COMBET :

La plateforme devant accueillir la citerne incendie de 280 m³ est en cours de réalisation, derrière l'Hôtel de la Zone d'Activités. La pose de la citerne aura lieu durant la semaine du 22 au 29 septembre.

- Intervention de Claude BERARD :

La société E.2.S doit vérifier l'installation assurant le chauffage du groupe scolaire. Devant la haute technicité du système nous proposons une extension du contrat pour assurer la maintenance du système de chauffage : coût 378,00 € T.T.C. / an (une remise de 5 % nous a été accordée).

Des problèmes concernant les panneaux voltaïques du groupe scolaire : problèmes d'étanchéité, le panneau signalétique ne fonctionne pas : un contentieux existe avec la société qui les a installés.

Des dégradations diverses à déplorer au niveau de l'école, de la salle polyvalente (encore une vitre cassée ! des plantes saccagées).

Une rencontre avec le nouveau responsable du Peloton de Gendarmerie de La Ruaz doit avoir lieu.

Des conseillers proposent des caméras de surveillance.

Des bancs ont été enlevés au CITY pour les réinstaller près des jeux en les fixant au sol.

- Isabelle MAESE demande la pose d'un panneau d'affichage devant le groupe scolaire pour l'information des parents.

- Dans le cadre de l'annuaire « risques » en Maurienne, on demande aux Elus de communiquer leurs numéros de téléphones fixes et portables.

La séance est levée à 23 h 35.

Le Maire,

P. GIRARD.